

**RÈGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2020/2021**  
**ADDITIF N° 97**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 19 juillet 2021 à 10h00 au 25 juillet 2021 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 3 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants (3 gagnants au total).

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **3 lots « 1 bon d'achat à valoir sur le site Spartoo » d'une valeur unitaire de 500 (cinq cents) euros**

**Le bon d'achat est valable jusqu'au 20/01/2022.**

**Bon d'achat valable uniquement sur une sélection de produits disponibles sur la page « Opérations Spéciales » via le lien suivant: <https://www.spartoo.com/operations-speciales.php>) avec l'offre Spartoo : femme, homme et enfants en chaussures, textiles et maroquineries.**

**Le bon d'achat est valable avec les promotions en cours sur la sélection. Il ne s'applique pas sur les produits partenaires (vendus par d'autres marchands que Spartoo).**

**Les bons d'achat ne sont ni cumulables, ni échangeables, ni remboursables.**

▪ **Pour l'application de l'article 7 :**

**Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les délais de livraison des dotations sont susceptibles d'être rallongés par rapport au délai habituel de 60 jours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.**

**Annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de jeu**

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.